

— M. Jean Charest, ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

— Mme Nathalie Normandeau, ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

— Mme Monique Gagnon-Tremblay, ministre responsable de la région de l'Estrie

— M. Jean-Marc Fournier, ministre responsable de la région de la Montérégie

— M. Benoît Pelletier, ministre responsable de la région de l'Outaouais et de la région du Nord-du-Québec

— M. Claude Béchar, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Côte-Nord

— Mme Michelle Courchesne, ministre responsable de la région de Laval

— M. Raymond Bachand, ministre responsable de la région de Montréal

— M. Laurent Lessard, ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches et de la région du Centre-du-Québec

— Mme Julie Boulet, ministre responsable de la région de la Mauricie

— M. David Whissell, ministre responsable de la région des Laurentides, de la région de Lanaudière et de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

— M. Yves Bolduc, ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

QUE le présent décret remplace le décret n<sup>o</sup> 307-2007 du 19 avril 2007.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

50349

Gouvernement du Québec

### **Décret 655-2008, 25 juin 2008**

CONCERNANT l'exercice temporaire des pouvoirs, devoirs et attributions des membres du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18), les pouvoirs, devoirs et attributions du premier ministre ou d'un ministre dont le nom figure à la colonne I de la liste des ministres suppléants jointe au présent décret, en regard d'une charge mentionnée à la colonne II, soient conférés temporairement au membre du Conseil exécutif dont le nom figure à la colonne III en regard de la même charge, si, à un moment quelconque :

1<sup>o</sup> le premier ministre ou ce ministre est absent pour des motifs autres que ceux liés à l'exercice de ses pouvoirs, devoirs et attributions ;

2<sup>o</sup> le premier ministre ou ce ministre est dans l'impossibilité d'exercer ses pouvoirs, devoirs et attributions ;

3<sup>o</sup> la charge du premier ministre ou de ce ministre devient vacante ;

QUE, conformément à cet article, lorsque la charge du premier ministre ou d'un ministre dont le nom figure à la colonne I de la liste des ministres suppléants jointe au présent décret, en regard d'une charge mentionnée à la colonne II, ne peut être assurée par le membre du Conseil exécutif dont le nom figure à la colonne III en regard de cette charge, les pouvoirs, devoirs et attributions du premier ministre ou de ce ministre sont alors conférés temporairement au membre du Conseil exécutif dont le nom figure à la colonne IV en regard de la même charge ;

QUE, malgré les alinéas précédents, lorsque les pouvoirs, devoirs et attributions du premier ministre ou d'un ministre sont conférés temporairement à un autre membre du Conseil exécutif en raison de l'absence visée au paragraphe 1<sup>o</sup> du premier alinéa, la dévolution temporaire de ces pouvoirs, devoirs et attributions ne prend effet que si, préalablement à cette absence, le premier ministre ou tout autre ministre concerné et dûment autorisé à s'absenter par ce dernier, s'est informé de la disponibilité de son éventuel remplaçant et en a informé le secrétaire général du Conseil exécutif ;

QUE toute dévolution de pouvoirs, devoirs et attributions du premier ministre ou d'un ministre à un autre membre du Conseil exécutif en vertu du présent décret cesse d'avoir effet dès la reprise de ses fonctions par le titulaire de la charge qui doit en informer sans délai le secrétaire général du Conseil exécutif;

QUE le présent décret remplace le décret n° 390-2007 du 6 juin 2007.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

## ANNEXE

### LISTE DES MINISTRES SUPPLÉANTS

I – Nom	II – Charge	III – Ministre suppléant	IV – Second ministre suppléant
Jean Charest	Premier ministre	Nathalie Normandeau, agissant en sa qualité de vice-première ministre	Monique Gagnon-Tremblay, Monique Jérôme-Forget
Nathalie Normandeau	Ministre des Affaires municipales et des Régions	Jacques P. Dupuis	Line Beauchamp
Monique Jérôme-Forget	Ministre des Finances, ministre des Services gouvernementaux, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor (à l'exception des responsabilités afférentes à la présidence des séances du Conseil du trésor)	Raymond Bachand	Nathalie Normandeau
Monique Gagnon-Tremblay	Ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie	Jean-Marc Fournier	Yolande James
Jacques P. Dupuis	Ministre de la Justice et ministre de la Sécurité publique	Benoît Pelletier	Monique Gagnon-Tremblay
Yves Bolduc	Ministre de la Santé et des Services sociaux	Monique Jérôme-Forget	Benoît Pelletier
Jean-Marc Fournier	Ministre du Revenu et ministre responsable de la Réforme parlementaire	Yves Bolduc	Laurent Lessard
Line Beauchamp	Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Claude Bécharde	Michelle Courchesne
Benoît Pelletier	Ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information	Michelle Courchesne	Jacques P. Dupuis
Claude Bécharde	Ministre des Ressources naturelles et de la Faune	Julie Boulet	Jean-Marc Fournier
Michelle Courchesne	Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre de la Famille	Monique Gagnon-Tremblay	Christine St-Pierre

I – Nom	II – Charge	III – Ministre suppléant	IV – Second ministre suppléant
Raymond Bachand	Ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et ministre du Tourisme	Line Beauchamp	Monique Jérôme-Forget
Laurent Lessard	Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Nathalie Normandeau	Claude Béchard
Julie Boulet	Ministre des Transports	Laurent Lessard	Raymond Bachand
Sam Hamad	Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale	Christine St-Pierre	Yves Bolduc
David Whissell	Ministre du Travail	Yolande James	Sam Hamad
Yolande James	Ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles	Sam Hamad	Marguerite Blais
Marguerite Blais	Ministre responsable des Aînés	David Whissell	Julie Boulet
Christine St-Pierre	Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	Marguerite Blais	David Whissell

50278

Gouvernement du Québec

**Décret 656-2008, 25 juin 2008**

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la Réunion du Conseil de la fédération qui se tiendra à Québec du 16 au 18 juillet 2008

ATTENDU QU'une Réunion du Conseil de la fédération aura lieu à Québec du 16 au 18 juillet 2008 ;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information :

QUE le premier ministre dirige la délégation québécoise à la Réunion du Conseil de la fédération qui se tiendra à Québec du 16 au 18 juillet 2008 ;

QUE la délégation soit composée, outre le premier ministre, de :

— monsieur Benoît Pelletier, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information ;

— monsieur Hugo D'Amours, attaché de presse, cabinet du premier ministre ;

— monsieur Mario Lavoie, conseiller spécial, cabinet du premier ministre ;

— monsieur Camille Horth, secrétaire général associé aux affaires intergouvernementales canadiennes ;

— monsieur Yves Castonguay, secrétaire adjoint, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes ;